

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK

Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2025.

Indicateurs :

	(En milliers de dinars)					
	Du 01/07/25 au 30/09/25	Du 01/07/24 au 30/09/24	Au 30/09/2025	Au 30/09/2024	Evolution septembre 24- septembre 25	Au 31/12/2024
1- Produits d'exploitation bancaire	211 515	198 648	609 047	585 097	23 950	802 576
*Intérêts	158 715	154 546	461 295	448 512	12 783	613 358
*Commissions en produits	22 679	25 155	62 993	66 474	-3 481	89 390
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	30 121	18 947	84 759	70 111	14 648	99 828
2- Charges d'exploitation bancaire	102 516	105 443	328 719	309 603	19 116	422 410
*Intérêts encourus	97 587	101 191	316 670	297 988	18 682	406 215
*Commissions encourues	4929	4252	12 049	11 615	434	16 195
3- Produit Net Bancaire	108 999	93 205	280 328	275 494	4 834	380 166
4- Autres produits d'exploitation	42	208	122	280	-158	507
5- Charges opératoires, dont:	68 597	57 959	197 380	174 834	22 546	242 853
*Frais de personnel	44 704	34 407	124 539	104 801	19 738	145 725
*Charges générales d'exploitation	17 693	19 431	57 734	57 330	404	79 072
6- Portefeuille au Bilan:			1 357 287	961 140	396 147	1 064 643
*Portefeuille-titres commercial			0	0	0	0
*Portefeuille-titres d'investissement			1 357 287	961 140	396 147	1 064 643
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			5 216 564	5 399 421	-182 857	5 405 362
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			6 831 445	6 272 819	558 626	7 071 681
*Dépôts à vue			2 070 142	1 952 140	118 001	2 203 832
*Dépôts d'épargne			1 858 015	1 740 687	117 329	1 775 151
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			281 105	388 932	-107 827	309 385
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			571 503	574 232	-2 729	567 660

I –Bases retenues pour l’élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 septembre 2025

1) Référentiel d’élaboration des indicateurs d’activité

Les indicateurs d’activité de l’Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu’aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d’activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l’exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n’est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu’ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l’évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d’agios sur la base de l’article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

- * lorsque le service est rendu
- * à mesure qu’ils sont courus sur la période couverte par l’engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l’établissement des indicateurs d’activité au 30/09/2025, il a été procédé à l’évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- Les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;

- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 30 septembre 2025.

Aux termes du **troisième trimestre 2025**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank se présentent comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **5.216,6 MD** à **fin septembre 2025** contre **5.399,4 MD** au **30 septembre 2024**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **6.831,4 MD** au **30-09-2025** contre **6.272,8 MD** à **fin septembre 2024**.
- ✓ **Les dépôts à vue** ont atteint **2.070,1 MD** au **30/09/2025** contre **1.952,1 MD** au **30/09/2024** soit une progression de **118 MD** ou de **6,04 %**.
- ✓ **Les dépôts d'épargne** se sont établis à **1.858 MD** au **30/09/2025** contre **1.740,7 MD** au **30/09/2024** soit une hausse de **117,3 MD** ou de **6,74 %**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont atteint **609 MD** au **30/09/2025** contre **585,1 MD** au **30/09/2024** soit une augmentation de **23,9 MD** ou de **4,08 %**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **328,7 MD** au **30 septembre 2025** contre **309,6 MD** au **30 septembre 2024** soit une hausse de **6,17 %**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **30-09-2025** s'est inscrit à **280,3 MD** contre **275,5 MD** pour la même période **2024**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **197,4 MD** à **fin septembre 2025** contre **174,8 MD** à **fin septembre 2024**.